

Le Mans, le 28 juin 2022

Le Préfet de La Sarthe,  
Le Directeur territorial de l'agence régionale de santé  
à  
Mesdames et Messieurs les Maires

copie à  
Mesdames et Messieurs les Parlementaires  
Madame la Présidente de Région  
Monsieur le Président du Conseil départemental  
Monsieur le Président de l'association des maires et adjoints de  
la Sarthe  
Monsieur le Président de l'association des maires ruraux de la  
Sarthe  
Monsieur le Sous-préfet du Mans  
Madame la Sous-préfète de La Flèche  
Monsieur le Sous-préfet de Mamers

**Objet :** Recommandations en matière de lutte contre la reprise épidémique du virus de la Covid-19 en France

Nous appelons votre attention sur la hausse constatée du taux d'incidence et du taux de positivité du virus de la Covid-19 depuis le mois de juin. Le département de la Sarthe enregistre, en effet, un début de reprise épidémique avec un taux d'incidence qui est passé de 193 cas pour 100 000 habitants au 31 mai à 605 cas pour 100 000 habitants au 28 juin.

Les hospitalisations conventionnelles, pour cause de contaminations à la Covid-19, repartent lentement à la hausse. Le seuil de 50 patients Covid-19 hospitalisés a été franchi il y a quelques jours. Des entrées en service de réanimation sont également ponctuellement constatées.

Par conséquent, à l'approche de la période estivale qui occasionnera un brassage de populations, nous tenons à vous rappeler l'importance du respect des gestes barrières et vous communiquer plusieurs recommandations formulées par le gouvernement :

- Privilégier au maximum les activités extérieures ;
- Recommander fortement le port du masque dans les lieux clos et lors des évènements forçant la promiscuité entre les personnes ;

- Porter une grande attention à l'organisation sanitaire des grands évènements qui pourront avoir lieu sur le territoire de votre commune ;
- Rappeler l'importance des gestes barrières dans la lutte contre la transmission du virus de la Covid-19 : inciter à un lavage ou à une désinfection régulière des mains, assurer le renouvellement de l'air dans les espaces clos, etc. ;
- Inciter les personnes à se faire tester et à respecter le temps d'isolement prescrit en cas de dépistage positif au virus de la Covid-19.

Par ailleurs, outre le respect des gestes barrières, il convient de rappeler que la vaccination demeure le meilleur moyen de se protéger contre les formes graves occasionnées par virus de la Covid-19. A cet égard, le gouvernement entend concentrer l'effort de vaccination auprès des personnes vulnérables notamment âgées de plus de 60 ans.

Nous vous remercions de bien vouloir relayer ces informations auprès de votre population et précisons que nos services respectifs se tiennent à votre disposition pour toutes les questions ou difficultés que vous seriez susceptibles de rencontrer dans l'application de ces recommandations ([pref-covid19@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-covid19@sarthe.gouv.fr) ; [ars-dt72-contact@ars.sante.fr](mailto:ars-dt72-contact@ars.sante.fr)).

Le Préfet

Le Directeur territorial de l'agence régionale  
de santé